

*Conseil Communautaire*

Communauté de Communes  
**Des Bertranges à la Nièvre**  
**2, rue Masson**  
**58130 GUERIGNY**  
Tél. : 03 86 60 99 70  
Fax : 03 86 60 99 71

*Séance du 16 novembre 2011*

L'an deux mil onze, le mercredi 16 novembre à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint Martin d'Heuille, sous la présidence de Martine VANDELLE, Présidente.

**23 Membres présents :** A.ADOUE- J.P.APERS- J.C.BONNET- D.CHALENCON- J.P.CHATEAU- M.CHARMANT- A. DEMARES- J.P.GATEAU- D.GOBET- E.GUYOT- H.JUDAS- G.LANTIER- N.LEBAS- A.LEONARD- C.LOBRIAUT- C.MAGNIEN- S.MARC- C.MEVEL- R.PASQUET- M.PASSE- S.SEILER- A.VAILLANT- M. VANDELLE .

**3 Absents excusés :** B. BERNADOTTE pouvoir donné à A.DEMARES  
J.CAILLOT pouvoir donné à D.CHALENCON  
J.ROPITEAU

**Secrétaire de séance :** C.MEVEL

Le séance est ouverte à 19h00

**L'Ordre du jour est le suivant :**

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil.
2. Centre Social Intercommunal : autorisation de signature de l'avenant au Contrat Enfance et Jeunesse (action pause méridienne de Guérigny)
3. Statuts : Proposition de retrait de la « Compétence Sociale ».
4. Renouvellement des concessions forestières pour les parcours d'orientation.
5. Fonds de concours : Travaux à Guérigny.
6. Décisions modificatives budgétaires.
7. Vente du bâtiment ZA : Autorisation de signature de l'acte de vente .
8. Travaux de voirie : Chemin de Marcy.
9. Projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de la Bourgogne.
10. Questions diverses.

1) **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 JUILLET 2011**

Sans remarque de la part du conseil communautaire, le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) **CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL: AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE (CEJ)**

La Présidente rappelle la Convention de partenariat avec le Centre Social Intercommunal portant sur le renouvellement du Contrat « Enfance et Jeunesse » (CEJ) avec la caisse d'Allocations Familiales (CAF) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013 (date d'échéance du nouveau CEJ) avec la Mutualité Sociale Agricole(MSA) sous réserve de la mise en place d'une nouvelle action.

Elle informe l'assemblée que la CAF a élaboré un avenant au CEJ intégrant une nouvelle activité « Pause méridienne de Guérigny » et l'entrée de la Mutualité sociale Agricole de Bourgogne dans le financement du contrat.

La Présidente demande l'autorisation de signer l'avenant qui sera proposé par la CAF, ainsi que tous les documents d'actualisation afférents au Contrat Enfance et Jeunesse.

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n°2011-028*

3) **STATUTS : PROPOSITION DE RETRAIT DE LA « COMPETENCE SOCIALE »**

La Présidente informe l'assemblée que la «Commission Statuts élargie aux Finances » réunie le 2 novembre 2011 propose de retirer le « domaine social » des compétences optionnelles de la « Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre », au motif que cette compétence transférée allège le budget des communes, pèse sur le fonctionnement de la C.C.BN, mais n'apporte aucune valeur ajoutée au CSI.

Un débat s'instaure dans l'assemblée à l'issue duquel la Présidente soumet au vote le report de ce point.

Le report du point est adopté par 24 voix pour et 1 abstention.

4) **RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS FORESTIERES POUR LES PARCOURS PERMANENTS D'ORIENTATION**

La Présidente rappelle que la convention signée avec l'Office National des forêts pour les concessions forestières de deux parcours permanents d'orientation créés sont venues à

terme le 30 Septembre 2011. Elle indique que, pour chaque parcours, la durée de la concession est de trois ans, au prix d'environ 90 €.

La Présidente demande l'autorisation de reconduire les concessions pour une durée de trois ans et de signer les documents administratifs et financiers afférents à cette reconduction.

Approuvé à l'unanimité : ***Délibération n°2011-029***

## 5) **FONDS DE CONCOURS : TRAVAUX À GUÉRIGNY**

### ➤ Création d'un local pour les jeunes, site de la Boulonnerie à Guérigny

La Présidente demande l'autorisation de versement d'un fonds de concours de 20 000 € au titre de la participation aux travaux de création d'un local pour les jeunes, site de la Boulonnerie à Guérigny. Elle précise que la loi prévoit qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Elle présente le plan de financement du projet transmis par Monsieur le Maire de Guérigny qui se compose ainsi : le total de la dépense est de 102 818.78 € HT et le montant des subventions (Cœur de Village et CAF) est de 52 811.22 €, ce qui constitue un autofinancement de la Mairie de Guérigny de 50 007.56 € HT.

Adopté à l'unanimité : ***Délibération n°2011-030***

### ➤ Travaux d'enfouissement des réseaux à Guérigny

Il est rappelé que la Mairie de Guérigny est propriétaire des lignes électriques et des réseaux d'éclairage public et que la compétence « enfouissement de l'éclairage public » a été transférée à la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre.

Elle rappelle les conditions et les modalités de calcul du fonds de concours :

Selon ces conditions et modalités de calculs, le montant du fonds de concours à verser par la Mairie de Guérigny à la CCBN est estimé à :

- pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques Avenue du Général Cheutin (coût de l'opération : 95 683.20 € HT) : 25 000 €
- pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques Rue de Forgebas (coût de l'opération sur devis estimatif : 98 200.20 € HT) : 24 000 €

Madame la Présidente demande l'autorisation de percevoir ces deux fonds de concours.

**Adopté à l'unanimité : *Délibération n°2011-031***

## 6) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

### ➤ Edition du Budget principal CCBN

Madame la Présidente informe le Conseil que le matériel informatique du poste comptable de la Communauté de Communes a été remplacé en période d'édition du budget et que la page « Subvention aux organismes » a été involontairement omise.

Sur les demandes de la Préfecture et de la Trésorerie de Guérigny, cette erreur est rectifiée par les écritures suivantes : **Liste des Organismes subventionnés**

#### **Compte 6554 :**

SYCTEVOM : 505 513 €

#### **Compte 6558 :**

Centre Social Intercommunal : 126 476 €

SIEEEN (compétence Eclairage public) : 1 500 €

Syndicat Mixte du Pays Nevers Sud Nivernais : 4 301 €

Communauté de Communes « Nièvre et Forêts » : 1 982.48 €

AGEDI : 881.45 €

Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers (anciennement SMEP): 12 716 €

La Présidente précise que ce document sera ajouté au Budget principal de la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre et que la copie sera transmise à la Préfecture et à la Trésorerie de Guérigny

Approuvé à l'unanimité : **Délibération n°2011-032**

### ➤ Ouvertures et transferts de crédits budget CCBN

La Présidente informe les conseillers que suite aux travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public un nouvel emprunt de 300 000 € a été contracté pour le paiement de ces dépenses et qu'il est nécessaire d'effectuer des ouvertures et transferts de crédits sur les comptes appropriés par décisions modificatives.

**Décision modificative n°003 :** Ouverture de crédits/Transfert de crédits (dépenses imprévues en fonctionnement, contraction d'un nouvel emprunt)

### **COMPTE DEPENSES : Ouverture de crédits**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
023	023			Virement à la section d'investissement	-30 000
23	2315	11		Installations, matériel et outillages	-30 000
014	739113			Reversements conventionnels de fiscalité	500
66	66111			Intérêt des emprunts et dettes	4 100
011	6068			Autres matières et fournitures	23 000
011	6283			Frais de nettoyage des locaux	2 300
011	6251			Voyage et déplacements	100

**COMPTE RECETTES : Ouverture de crédits**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
021	021			<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<b>-30 000</b>

Et transfert de crédits :

**CREDITS A OUVRIR : Transfert de crédits**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	6068			<i>Autres matières et fournitures</i>	<b>8 000</b>

**CREDITS A REDUIRE : Transfert de crédits**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	6531			<i>Indemnités des élus</i>	<b>-8 000</b>

**Décision modificative n°004** : Ouverture de crédits / Transfert de crédits (FNGIR)

**CREDITS A OUVRIR : Transfert de crédits**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
014	739116			<i>Reversements sur FNGIR</i>	<b>108 054</b>

**CREDITS A REDUIRE : Transfert de crédits**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
014	739113			<i>Reversements conventionnels de fiscalité</i>	<b>108 054</b>

**Décision modificative n°005** : Transfert de crédits (dépenses d'investissement, contraction du nouvel emprunt 2011)

**CREDITS A OUVRIR : Transfert de crédits**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
016	1641	OFI		<i>Emprunt en euros</i>	<b>3 685</b>

**CREDITS A REDUIRE : Transfert de crédits**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2315	11		<i>Installations, matériel ou outillages techniques</i>	<b>-3 685</b>

➤ Ouverture de crédits en budget ZA

Afin d'effectuer le paiement du projet « Etude technique et prospective de positionnement de la Zone d'Activités », l'ouverture de crédits est nécessaire :

**Décision modificative n°001** : Budget de la Zone d'Activités : Ouverture de crédits – étude

technique et prospective de positionnement.

**COMPTE DEPENSES : Ouverture de crédits**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
20	2031	12		Etudes	37 000

**COMPTE RECETTES : Ouverture de crédits**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
024	024	16		Produits de cessions immobilières	90 000
16	1641	000		Emprunt	-53 000

Approuvé à l'unanimité : *Délibérations n°2011-033 / n°2011-037 / n°2011-038*

**7) BATIMENT « ANCIENNE ACIERIE » DE LA ZONE D'ACTIVITES DES BERTRANGES : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE**

Elle informe les conseillers qu'un compromis de vente, instruit chez Maître GAUTHRON, (Notaire à Guérigny), a été signé pour un montant de 90 000 € (en l'état) avec l'Entreprise CALIDER Industrie (ZI Henri Paul – 71210 MONTCHANIN) en date du 9 novembre 2011 et que le raccordement aux différents réseaux restera à la charge de l'acquéreur.

Madame la Présidente demande l'autorisation de signer l'acte de vente définitif.

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n°2011-034*

**8) TRAVAUX DE VOIRIE : CHEMIN DE MARCY**

La Présidente rappelle qu'un accord de principe favorable a été émis lors du conseil communautaire du 15 juin 2011 pour une participation financière à hauteur de moitié aux frais de restructuration de la route « Chemin de Marcy » située conjointement sur les communes de Guérigny (membre de la Communauté de Communes des « Bertranges à la Nièvre ») et de Poiseux (membre de la Communauté de Communes du « Bon Pays »).

Le montant de la participation de la Communauté de Communes est de 1 766.45 € HT, soit 2 112.67 € TTC.

Madame la Présidente demande l'autorisation de signer les documents administratifs et financiers afférents à ce dossier et d'engager la dépense.

Adopté à l'unanimité : *Délibération n°2011-035*

**9) PROJET DE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE DE LA BOURGOGNE : AVIS SUR LE PROJET.**

Le Conseil Communautaire souhaite émettre les commentaires suivants après lecture du Projet Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de la Bourgogne.

Les membres de l'Assemblée soulignent que ce document dresse un état des lieux extrêmement complet et documenté des comportements humains, des aménagements urbains et péri-urbains, des activités économiques et industrielles, des modes de transport influant actuellement et à des degrés variables sur le réchauffement climatique.

Mais que l'intérêt du projet repose sur des propositions précises et concrètes de remédiation visant à concourir d'ici 2020 à la réalisation des objectifs européens fixés dans le « paquet énergie-climat » dit des « 3X20 ».

Il approuve, globalement la Région Bourgogne qui s'engage sur la voie de l'hypothèse « optimale », celle visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de – 20% d'ici 2020 par rapport à leur niveau de 2005.

Toutefois, un membre du Conseil Communautaire, s'il salue et approuve cette ambition réactive et volontariste répondant à l'urgence de la situation - car ralentir le processus du changement climatique relève bien de l'urgence - il s'accorde toutefois à penser que les probabilités d'atteindre les objectifs retenus sont minces car le document montre bien que la coordination des différents acteurs et organismes compétents ( Centre de Climatologie, INRA... ) susceptibles de mener des projets de recherche, d'assurer les suivis d'impacts sur le climat bourguignon entre autres tâches à mener, n'est pas encore en place...

Par ailleurs, le Conseil Communautaire regrette vivement et unanimement que ce projet n'ait pas retenu l'attention d'un partenaire privilégié tel que Météo France puisque la station de relevés de l'aérodrome de la Sangsue à Nevers vient de fermer ses portes...et il demande sa réouverture.

Enfin, le Conseil Communautaire souhaite féliciter le demi-millier de concepteurs de ce Projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de la Bourgogne pour le formidable outil de réflexion et le document attractif, à portée de tous, qu'ils ont su rédiger et porter à la connaissance du plus grand nombre. Qu'ils en soient ici remerciés !

### ***Délibération n°2011-036***

## **10) QUESTIONS DIVERSES**

Eric GUYOT demande si la piste de compétition BMX sera bloquée suite au refus de l'attribution des fonds du FEDER. La Présidente répond que ce financement sera sollicité auprès du Conseil Régional et que tout sera mis en œuvre pour que le projet se réalise.

A .LEONARD demande le bilan de la saison touristique du point info. J.P. CHATEAU Vice-Président chargé du développement économique et du tourisme indique qu'il est Consultable à la C.C.B.N . De plus Alain Léonard fait remarquer que la personne qui a tenu le point info durant la saison d'été n'a reçu la visite d'aucun Elu.

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 45